

## *SNPF Flash info*

*Bulletin d'information des pédiatres du jeudi 29 mars 2018*

### **1/ Convention 2016-2021, nouvel épisode au 1<sup>er</sup> avril:**

Cette nouveauté concerne :

- les consultations de prise en charge courante de l'enfant de 6 à 16 ans, sans ALD;
- les consultations de suivi du bon développement, ainsi que celles pour pathologie aigüe ou chronique, de l'enfant de moins de 6 ans;
- les consultations liées aux trois examens obligatoires de l'enfant (COE);
- les consultations de suivi et de coordination de la prise en charge des enfants de 3 à 12 ans en risque avéré d'obésité (CSO).

**A partir du 1<sup>er</sup> avril 2018, les tarifs de ces consultations sont applicables,**

**quel que soit le secteur d'exercice,**

**dès lors que la consultation est réalisée à tarif opposable.**

Les autres consultations, complexes et très complexes, ne sont pas concernées par cette mesure.

Plus de détails en cliquant [ici](#).

### **2/ Suite à la rencontre du D<sup>r</sup> Brigitte VIREY, notre présidente, avec M. Nicolas REVEL (dir. gal de la CNAM) le 9 mars, nous pouvons vous annoncer que :**

- à compter du 2 avril 2018, la caisse ayant réparé son erreur, les pédiatres de maternité n'auront plus de problème avec leurs cotations pour :

les **YYYY154** (réanimation néonatale) à **150 €**,

et **YYYY117** (transfert) à **130 €**;

- pour le **COE** la rédaction antérieure de la caisse a elle aussi été modifiée. Toutes les consultations complexes ne peuvent pas être utilisées en cas d'hospitalisation, sauf la COE correspondant à la visite de sortie de maternité. Là aussi l'erreur a été corrigée;

- M. REVEL et son équipe vont se pencher sur le cas des nouveau-nés pour lesquels les pédiatres de maternité de niveau 1, voire parfois 2A, avaient du mal à se faire honorer de leurs **actes d'urgence**.

### **3/ Cependant, M. REVEL reste sourd à toutes nos autres demandes, et ne veut se pencher que sur l'organisation des soins.**

Il reste persuadé que nous toucherons ces fameux 15 000 €... (un bilan doit être effectué en juin après 6 mois d'utilisation de la nouvelle nomenclature. Il se dit prêt à réajuster si nous n'avons pas un tel gain...).

Nous allons tenter de lui proposer la cotation de tous nos petits actes associés à la consultation, ainsi que deux consultations spécifiques.

Un avis ponctuel pédiatrique va être aussi proposé, mais il n'est pas sûr que nous puissions obtenir quelque chose avant le mois de juin, voire même après.

### **4/ Il n'y aura pas de moment syndical au congrès de Lyon, la fenêtre de tir étant trop étroite !**

**En revanche, notre stand sera installé**, et nous vous attendons tous pour échanger sur l'actualité syndicale bien chargée ! N'hésitez pas à nous y retrouver !

### **5/ Le point sur la télé-médecine dans les négociations :**

Les actes de télé-consultations seront rémunérés comme les consultations classiques; ils seront réservés aux patients connus, en ALD, résidents en zones sous-denses, ou en EHPAD.

En revanche, 12 € pour une télé-expertise de niveau 1, et 20 € pour une télé-expertise de niveau 2, c'est se moquer de nous ! Ces consultations s'effectueront en dehors du patient avec la présence du médecin traitant.

**La télé-expertise ne pourra pas voir le jour car aucun spécialiste n'acceptera une telle sous-rémunération.**

Brigitte VIREY a remis des propositions avec des cas cliniques basiques (par exemple examen d'une photo de lésion cutanée, ou d'une image de tympan, avis de bilan biologique, avis vaccinaux...).

Il ne sera pas possible de réaliser plus de 4 actes par médecin et par patient pour le niveau 1 et pas plus de 2 par médecin et par patient pour le niveau 2.

De plus le médecin requérant devra avoir effectué 30 demandes de consultations en télé-expertise pour obtenir un plus dans son forfait structure (150 € par an). Les mutuelles ont de beaux jours devant elles !

**Bref, les négociations ne sont pas terminées, et votre soutien est plus que jamais nécessaire.**

D<sup>r</sup> Brigitte VIREY  
Présidente

D<sup>r</sup> Anne PIOLLET  
Secrétaire général

D<sup>r</sup> J.-François PUJOL  
Secrétaire g<sup>al</sup> adjoint